

COmité de Conseils, d'Orientation et d'Observation du Numérique

Préambule :

Le Conseil d'Administration (CA) de l'Université Reims Champagne-Ardenne détermine la politique numérique de l'établissement. Il valide le Schéma Directeur du Numérique, SDN.

Pour veiller à la mise en œuvre de cette politique numérique et du portefeuille projets du SDN, le CA crée un comité stratégique nommé COCOON (COmité de Conseils, d'Orientation et d'Observation du Numérique).

Article 1 : Missions

Le COCOON est un Comité stratégique.

Il réalise une revue des projets numériques, il conseille les porteurs de projets.

Sous l'égide du COCOON, la Direction du Numérique observe les pratiques du numérique et les évolutions du système d'information et des réseaux.

Il veille à l'exécution, au suivi de la politique numérique décidée par le CA, en particulier le SDN. Il peut être consulté par le CA pour toutes questions relevant du numérique. Il informe le CA sur toutes questions relevant de ses compétences.

Article 2 : Composition

Le COCOON est constitué des personnes suivantes :

- Le/la Président-e de l'Université ;
- Le/la Directeur-trice général-e des services ;
- Le/la Vice-président-e délégué-e aux Systèmes d'Informations et aux Infrastructures Numériques;
- Le/la Directeur-trice du Numérique
- Le/La Conseiller-ère auprès du Président pour la valorisation des usages du numérique
- Le/la Chargé-ée de mission pour les développement des dispositifs d'enseignement numériques

Le COCOON est présidé par le Président de l'Université. En son absence, il délègue au représentant institutionnel qu'il désigne à cet effet.

En fonction des thématiques abordées : des Vice-Présidents, des expert-e-s (CIL, RSSI,...), des directeurs et directrices de service pourront être invité-e-s.

Article 3 : Compétences

Le COCOON est consulté sur tout projet impactant le système d'information, les infrastructures numériques, les usages du numérique.

En particulier, il s'assure de la soutenabilité et de la cohérence des projets numériques destinés aux différentes composantes de l'Université avec le numérique et le SDN dans leur ensemble.

Il hiérarchise les projets en fonction des objectifs du SDN, des besoins exprimés par le club utilisateur, des ressources humaines disponibles de la Direction du Numérique.

Il remonte à l'équipe de direction les points d'arbitrages structurants.

Il sollicite le CA pour des propositions de modifications du SDN.

Il est notamment consulté lors du dialogue de gestion pour tout projet à dimension numérique.

Il a obligation de s'articuler avec les projets immobiliers et sa déclinaison SDIA (Schéma Directeur Immobilier d'Aménagement).

Le COCOON propose une charte des droits et devoirs de l'utilisateur.

Le COCOON se réunit au minimum 2 fois par an.

Article 4 : Communauté d'utilisateurs du numérique

Le COCOON s'appuiera sur une communauté d'utilisateurs du numérique, réunie annuellement pour exprimer leur perception de l'évolution des usages et proposer des actions à conduire. Il est constitué par un maximum de 12 membres, désigné-e-s par le/la Président-e à la suite d'une procédure de candidature. Il comprend des étudiant-e-s, des enseignant-e-s chercheur-e-s ou enseignant-e-s ainsi que des personnels non-enseignants. Pour recueillir la perception de l'ensemble des usagers, il doit consulter la communauté universitaire par les moyens numériques appropriés.

Il vous est proposé :

-D'approuver les Statuts du COCOON

Je vous prie de bien vouloir en délibérer,

Le Président

Guillaume GELLE